



## **Communiqué de Presse**

Marseille, le 23 Novembre 2020

**« Oui à la réouverture des enseignes de proximité au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre, parce que tous les commerces sont essentiels.**

**Oui à une réouverture des cafés, restaurants, salles de sport et sites événementiels au plus tôt, répondant à l'appel de professionnels responsables.**

**Néanmoins, afin d'éviter un nouveau sursaut de l'épidémie et un 3<sup>e</sup> confinement fatal à notre économie, je suis convaincu qu'il faut trouver un juste équilibre, agir avec prudence et avancer par paliers. Cela nécessite de déployer des protocoles sanitaires adaptés aux spécificités de chaque activité commerciale, de chaque territoire, avec plus de concertation en local ; d'envisager également que les aides financières de l'Etat s'ajustent au retour progressif à l'activité.**

**Enfin, je crois en l'efficacité de notre réseau CCI qui accompagne de manière ciblée et personnalisée les entreprises contraintes, en parant à l'urgence et en préparant la relance dans le même temps.**

**Nous devons réunir toutes les conditions indispensables à un retour à la vie tout en ayant conscience que ce ne sera pas la vie d'avant. A nous d'inventer, ensemble, l'après 2020. »**

Roland Gomez, président de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le commerce de proximité doit être soutenu via l'autorisation à rouvrir dans une période de l'année où les enseignes réalisent parfois 40% de leur chiffre d'affaires ! Le fonds de solidarité de l'Etat et les dispositifs CCI en matière de digitalisation (Click & Collect, Géo'Local, marketplaces solidaires, accompagnement de 3 440 enseignes prioritaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur) ne seront pas suffisants pour combler le manque à gagner.

Même chose pour les établissements de la filière CHR dont la vente à emporter et les mesures du Gouvernement (chômage partiel, PGE...) ne peuvent couvrir l'ensemble des frais fixes (loyer, assurances, perte de stocks, TVA en fin d'année...). Idem pour les salles de sports, les entreprises événementielles et du tourisme d'affaires qui sont à l'arrêt depuis plus de 8 mois...

Dès juin dernier, ces professionnels conscients et responsables ont été les premiers à suivre des protocoles stricts et ils sont prêts à aller plus avant encore en bonne intelligence.

Pour favoriser cette reprise d'activité réfléchie, pour retrouver la santé économique tout en préservant la santé de tous, le président de la CCI de région préconise d'avancer de manière progressive et ciblée. Cela peut se traduire par une limitation du nombre de clients sur site, selon l'enseigne, selon l'implantation ; par de nouveaux protocoles permettant de consommer local et de recréer du lien sans mettre en danger quiconque. Cela peut aussi comprendre une aide de l'Etat progressive qui, au lieu de passer de 10 000 € à zéro à la réouverture d'une enseigne, compenserait les pertes de chiffre d'affaires entraînées par les nouvelles contraintes par exemple. Des solutions sont possibles, réalistes et réalisables.

---

**Contact presse : Valérie Marquet, T. 04 91 14 42 09 / M. 06 16 800 444, [valerie.marquet@paca.cci.fr](mailto:valerie.marquet@paca.cci.fr)**